



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 121103

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc remercie M. le ministre délégué à l'industrie pour sa réponse parue au Journal officiel du 2 janvier 2007 concernant l'emploi des terminologies publiées qui s'impose à La Poste en tant qu'établissement public de l'État. Il relève que les remplacements nécessaires, pourtant limités à de rares endroits, mais très significatifs comme le sont les formulaires de contact du site principal www.laposte.fr, par ailleurs mis à jour de façon permanente, n'ont apparemment pas été effectués. Il souhaiterait en conséquence avoir confirmation que tout est mis en oeuvre pour assurer, dans le domaine de l'Internet, un service postal de qualité et cohérent avec une politique d'accessibilité à laquelle contribuent bien sûr, au plan linguistique, les travaux d'enrichissement du vocabulaire.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121103

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3073